

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D'ABSENCE DE QUORUM

Séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, convoquée à 19h, le mardi 5 avril 2022, à la salle des délibérations du conseil.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghislain Nadeau, maire;
- M. André Masson, conseiller;
- M. Rémi Roy, conseiller ;

SONT ABSENTS :

- Mme Nadia Caron, conseillère ;
- Mme Nathalie Dion, conseillère;
- M. Martin Veilleux, conseiller ;
- M. Stéphan Roy, conseiller.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

- Mme Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Certificat de signification

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis de convocation dans les délais en laissant une copie à tous.

CONSTAT DE QUORUM

Il y a constatation d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance de délibérations du conseil municipal.

A 20h, le quorum requis pour la tenue de la séance extraordinaire du 5 avril 2022 n'est pas atteint et en conséquence, le conseil municipal ne peut pas délibérer.

La séance extraordinaire est ajournée et les points à l'ordre du jour de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 5 avril 2022 sont reportés à une séance ultérieure.

GHISLAIN NADEAU, maire

MANON LAMPRON, directrice générale et greffière-trésorière par intérim